

## Crise sociale aux Antilles

Des grèves générales contre la vie chère ont débuté à la Guadeloupe le 20 janvier 2009 puis le 5 février 2009 à la Martinique à l'initiative du LKP (*Liyannaj Kont Pwofitasyon*, mouvement contre l'exploitation outrancière) et du Collectif du 5 février qui regroupent l'ensemble des syndicats de salariés et des associations. Les revendications présentées portent notamment sur le relèvement immédiat de 200 euros nets des bas salaires et sur la baisse des prix des produits et services de base, y compris les tarifs bancaires. La contestation touche le système de fixation des prix et la concentration de l'activité import/export/distribution. Les souhaits sont d'augmenter le pouvoir d'achat et de soutenir la consommation des produits guadeloupéens et martiniquais.

Le 19 février 2009, le Président de la République Nicolas Sarkozy s'est adressé aux ultramarins en proposant plusieurs mesures visant à répondre aux différentes revendications, notamment :

- plusieurs aménagements de la Loi pour le Développement Economique de l'Outre-Mer (LODEOM, Cf. §2.3) ;
- des mesures d'amélioration des conditions de la concurrence ;
- des mesures visant à une meilleure répartition des richesses au sein de l'entreprise et à l'augmentation des revenus des ménages ;
- le doublement d'ici trois ans du nombre de jeunes ultramarins formés dans le cadre du SMA (service militaire adapté) ;
- la mise en œuvre d'une mission d'inspection examinant les mécanismes de fixation des prix des carburants outre-mer ;
- un plan de relance de 50 millions d'euros pour le développement des secteurs prioritaires (énergies renouvelables, agro-nutrition et nouvelles technologies).

Le Président a également annoncé la tenue au mois d'avril d'Etats généraux dans chacun des départements d'outre-mer.

Selon le communiqué de la Présidence de la République du 19 février, l'effort supplémentaire de l'Etat au profit des quatre DOM devrait s'élever à 580 millions d'euros dont 280 millions d'euros au titre du RSA.

Un protocole d'accord a été signé à la Guadeloupe le 4 mars 2009, prévoyant dans le cadre de l'accord Jacques Bino, le financement d'une hausse salariale de 200 euros pour les employés des entreprises signataires. Ce financement a été réparti entre l'employeur, l'Etat et les collectivités. Ainsi, la part employeur s'élève à hauteur de 50 euros pour les entreprises de moins de 100 salariés et de 100 euros pour les entreprises de plus de 100 salariés. L'Etat finance pour sa part 100 euros sur trois ans. Enfin, les collectivités locales se sont engagées à verser 50 euros (pour les entreprises de moins de 100 salariés) sur une durée de 12 mois.

A la Martinique, deux accords cadre ont été signés. Le premier, en date du 3 mars 2009, prévoit une augmentation de 200 euros nets mensuels pour les salaires du secteur privé jusqu'à 1,4 smic. Le second, en date du 6 mars 2009, prévoit une réduction des prix de 20% sur 400 produits de première nécessité. Ces deux textes ont fait l'objet d'une poursuite des négociations en commission technique en vue d'affiner les orientations générales fixées. La signature d'un protocole de suspension de conflit, reprenant les principaux points d'accord est intervenue le 14 mars 2009.

L'ampleur des conséquences de ces mouvements sociaux sur l'activité économique des 2 départements est difficile à évaluer à ce stade. Toutefois, il est à craindre compte tenu de la durée de leur arrêt d'importantes difficultés pour les entreprises notamment dans le secteur du tourisme. La crise sociale est en effet survenue en pleine saison touristique, entraînant au moins 10 000 annulations de séjours.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM)

La commission des finances du Sénat a apporté, après examen du rapport de MM. Eric Doligé et Marc Massion, plusieurs modifications au projet LODEOM. Elle a souhaité sur proposition de son président (Jean Arthuis) que soit pris en compte le contexte actuel de crise dans les DOM, notamment aux Antilles. Elle a inséré, un nouveau chapitre consacré au soutien du pouvoir d'achat et la fixation par décret du prix de 100 produits de première nécessité en outre-mer. Elle a étendu le montant de l'aide à la rénovation hôtelière qui passe à 7 500 euros par chambre à rénover, dans la limite de 100 chambres. Elle a reporté l'entrée en vigueur de la réforme instaurant une dégressivité des exonérations de charges sociales en outre-mer jusqu'à la promulgation de la LODEOM.

La commission a également adopté plusieurs mesures visant à encadrer la défiscalisation des investissements en outre-mer : prise en compte du dispositif de défiscalisation du logement social dans les plafonnements des niches fiscales, généralisation de la procédure de notification à Bercy des opérations de défiscalisation et information des collectivités locales des opérations de défiscalisation, préalablement à leur réalisation.

Le rapport est consultable sur : <http://www.senat.fr/rap/i08-232-1/i08-232-1.html>

### Formation des prix des produits alimentaires outre-mer

M. Yves Jégo, secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer, en liaison avec M. Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, souhaitait que toute la transparence soit faite sur la formation des prix des produits alimentaires.

M. Jégo a évoqué avec le Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le suivi du niveau et des conditions de formation des prix en outre-mer avec la généralisation des démarches chariot-type, déjà présentes à La Réunion, à la Guadeloupe et à la Martinique. M. Jégo a annoncé que l'Autorité de la concurrence sera saisie, avant l'été, afin de rendre un avis sur les carburants et les mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation outre-mer.

### Publications au Journal Officiel

Le décret n° 2009-182 du 18 février 2009 portant création du conseil interministériel de l'outre-mer a été publié au Journal Officiel du 19 février 2009.

### Législation douanière à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le projet de loi n° 229 ratifiant l'ordonnance n° 2008-860 du 28 août 2008 relative à l'adaptation de la législation douanière applicable à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon présenté au Sénat par Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales a été renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

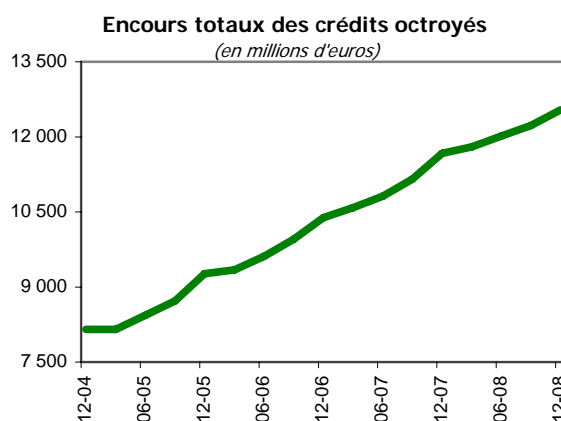
## Bilan économique précoce de l'année 2008

Après de nombreuses années de croissance économique soutenue, l'année 2008 a été marquée, au second semestre, par une inflexion brutale liée à la conjonction de facteurs externes aux rangs desquels figurent les incertitudes relatives au projet de Loi pour le Développement Economique de l'Outre-mer (LODEOM) et internes avec la fin programmée de grands travaux publics d'équipement, non relayés immédiatement par un nouveau train de commande publique. Si la consommation des ménages a bien résisté, en dépit d'une dégradation du marché de l'emploi et d'une inflation élevée, l'investissement privé - bien orienté au premier semestre - a marqué le pas au cours de la seconde moitié de l'année, notamment en ce qui concerne les entreprises, tandis que celui des ménages est resté relativement soutenu. Cependant, le maintien d'une commande publique robuste tout au long de l'année, grâce notamment aux grands travaux, complète l'acquis du premier semestre et devrait permettre de conserver un niveau de croissance annuel à nouveau relativement élevé.

## Ralentissement de la progression des encours de crédit

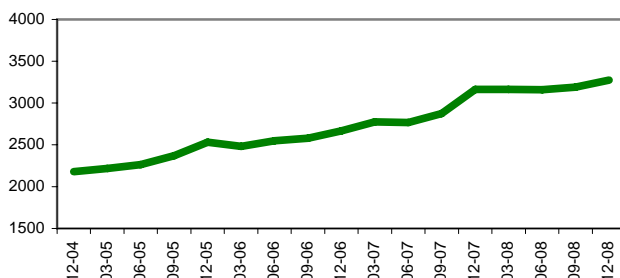
L'encours total des concours consentis par les établissements de crédit installés dans le département atteint 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de +2,5 % au cours du quatrième trimestre 2008 (après +1,8 % au cours du troisième trimestre) et de +7,5 % en glissement annuel (contre + 9,9 % à fin septembre 2008).

Ces chiffres confirment le ralentissement continu et rapide du rythme de progression de l'encours global de financements bancaires, après avoir atteint un maximum au premier trimestre 2006 (+14,6%). Le quatrième trimestre de l'année, habituellement dynamique, a été tout particulièrement atone en 2008. La croissance des encours de crédits ayant été la plus faible depuis 1993 où elle était tombée à + 0,8 %.



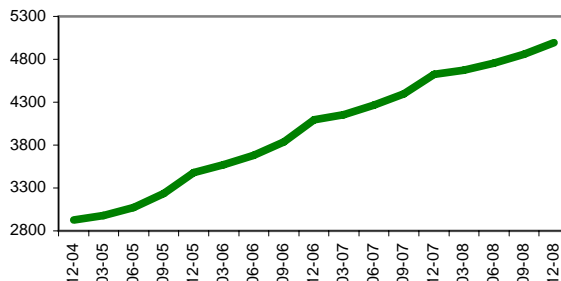
Source : Iedom

## Encours des crédits d'équipement (des entreprises et des autres agents économiques) (millions d'euros)



Source : Iedom

## Encours des crédits à l'habitat (millions d'euros)



Source : Iedom

Ce sont les encours de crédits d'équipement en faveur des entreprises qui ralentissent le plus fortement à +2,7% au cours du trimestre pour atteindre 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008. La progression ne dépasse pas +3,5 % sur un an contre +18,7 % un an auparavant. Avec une progression de +2,8 % au cours du quatrième trimestre, les crédits à l'habitat atteignent près de 5 milliards d'euros à fin 2008 et progressent encore de +8,0 % sur un an contre + 12,9 % l'année précédente.

## Dossiers déposés à la commission de surendettement

Le nombre de dossiers déposés à la Commission de surendettement constitue un indicateur significatif de la vulnérabilité des ménages. Faisant suite à la forte augmentation enregistrée au cours du dernier trimestre 2008 (+19 % par rapport au dernier trimestre 2007), le nombre de dossiers déposés à la Réunion au cours des mois de janvier et février 2009 a de nouveau augmenté par rapport à la même période de 2008 (+17 %, soit 151 dossiers contre 129). 68 dossiers ont été jugés recevables, parmi lesquels 15 ont été traités dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel (PRP).

## Dispositif de médiation du crédit

A fin février 2009 les statistiques de la médiation du crédit étaient les suivantes : 59 dossiers étaient dans le circuit de la médiation. Parmi eux 31 ont été déclarés éligibles, 25 n'ont pas été retenus et 3 sont en attente de qualification. Sur les 31 dossiers éligibles, 8 ont trouvé une issue favorable, 20 sont en cours de traitement et 3 dossiers n'ont pas pu être résolus. Le taux de succès s'élève ainsi à 26 %. Les 8 dossiers résolus concernent 21 emplois et un encours cumulé de crédit de 617 000 €.

Pour mémoire, à la Réunion comme dans les autres DOM, le Directeur de l'Iedom est le médiateur départemental du crédit. Les dossiers peuvent lui être adressés sur la boîte à la lettre électronique : <http://www.mediateurducredit.fr>

# BREVES ECONOMIQUES

## LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Prix</b> (INSEE)	Indice général des prix à la consommation – janv 2009 Métropole et DOM – janv 2009	123	+ 0,2 %	+ 2,6 % + 0,7 %
<b>RMI</b> (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI – janv 2009 Prestations versées (millions d'€)	64 759 29,5	+ 1,3 %	- 0,8 % + 1,8 %
<b>Commerce extérieur</b> (Douanes)	Importations – cumul déc 2008 (millions d'€)	4 526	-	+ 12,6 %
	Exportations – cumul déc 2008 (millions d'€)	257	-	- 5,1 %
	Taux de couverture	5,7 %	-	- 1,1 pt
<b>Chômage</b> DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie 1) : janv 2009	65 013	+ 5,8 %	+ 16,8 %

## LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Trafic Maritime</b> (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) déc 2008 cumul 2008	292 025 4 287 963	- 31,3 % -	- 26,9 % + 1,8 %
<b>Trafic Aéroportuaire</b>	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports - janv 2009	189 785	+ 15,0 %	- 3,1 %
<b>Construction</b> (CERBTP)	Ventes de ciment – (tonnes) – déc 2008	38 966	- 10,6 %	- 2,7 %
	cumul depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008	583 454	-	- 5,9 %
	Effectifs salariés du BTP à fin décembre 2008	22 807	- 5,4 %	- 0,7 %

### Diminution des prix des carburants

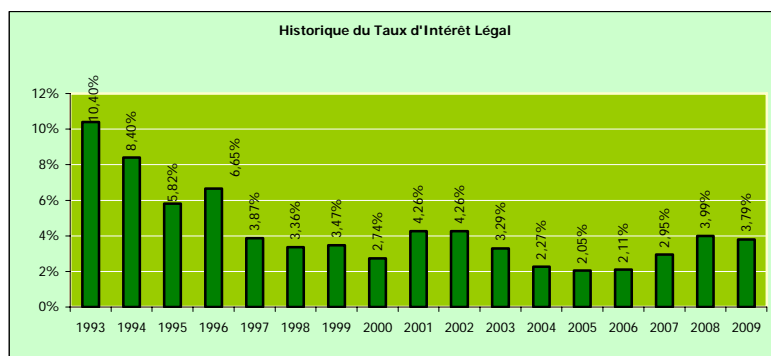
EVOLUTION DES PRIX DES CARBURANTS				
DESIGNATION	08/12/2008 Guyane	23/02/2009 Martinique	24/02/2009 Guadeloupe	03/02/2009 Réunion
super	1,27 €	1,08 €	0,98 €	1,24 €
gazole	1,05 €	0,84 €	0,98 €	0,99 €

Le 3 février 2009 est intervenue une nouvelle diminution des prix des carburants à la Réunion. Elle s'est établie à -10,8 % pour le super et à -10 % pour le gazole. Les prix s'élèvent désormais à 1,24 € pour un litre de super et à 0,99 € pour un litre de gazole. Le tableau ci-joint reprend les différents tarifs du super et du gazole pour les quatre Départements d'Outre-mer.

### Mise en place de l'Observatoire régional des délais de paiement

L'économie réunionnaise étant fortement tributaire de la commande publique, la Préfecture et la Trésorerie Générale ont estimé que la maîtrise des délais de paiement par les donneurs d'ordre publics constitue un levier important pour le soutien des entreprises. Dans ce but, un Observatoire régional des délais de paiement a été créé. Il concerne particulièrement les PME et TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique local. Sa compétence s'étend au suivi de l'ensemble des commandes publiques. Sa mission est double, elle consiste d'une part à recueillir les statistiques sur les délais de paiement des maîtres d'ouvrages publics et d'autre part à mobiliser les outils juridiques de nature à inciter ou à contraindre les donneurs d'ordre publics à respecter les délais légaux de paiement qui sont de 30 jours pour l'Etat et de 40 jours pour les collectivités. Le cas échéant il pourra accompagner les entreprises dans leurs démarches pour obtenir des intérêts moratoires. Tout retard peut ainsi être signalé au secrétariat de l'observatoire à l'adresse suivante : Trésorerie Générale de la Réunion, 7 avenue André Malraux, 97705 St-Denis Cedex 9 ; tél : 02 62 90 88 16 ; courriel : [tgspl104@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:tgspl104@dgfp.finances.gouv.fr).

### Publication du nouveau taux d'intérêt légal



Selon le ministère des Finances, le taux d'intérêt légal pour l'année 2009 est fixé à 3,79 %, contre 3,99 % en 2008 (Décret n° 2009-138 du 9 février 2009 publié au Journal Officiel du 11 février 2009). Cette légère diminution intervient après plusieurs années de hausses consécutives. Son niveau correspond à la moyenne arithmétique des douze dernières moyennes mensuelles des taux de rendement actuariel des adjudications de bons du Trésor à treize semaines. Ce taux est utilisé pour le calcul des intérêts de retard relatifs à des charges dont le paiement n'est pas intervenu après mise en demeure. Il peut être

majoré de 5 points (soit un taux de 8,79 % en 2009) dans le cas de l'inexécution d'une décision de justice dans un délai de 2 mois. En matière fiscale, le taux d'intérêt légal est appliqué notamment en cas de paiement différé ou fractionné des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière. Il est alors arrondi à la première décimale, soit 3,7 % pour 2009.

# PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement	1,50%	11/03/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	2,50%	11/03/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,50%	11/03/2009

### Taux d'intérêt légal

ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09
ANNEE 2008	3,99%	JO du 23/02/08

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/09)

	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	2,50%	2,50%	3,00%	2,50%	1,75%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Novembre	Décembre	Janvier	février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
3,1616%	2,4511%	1,8404%	1,2583%	1,6300%	1,9450%	2,0360%	2,1370%

### Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	février
4,02%	3,53%	3,64%	3,74%	4,22%	3,73%	3,84%	3,94%

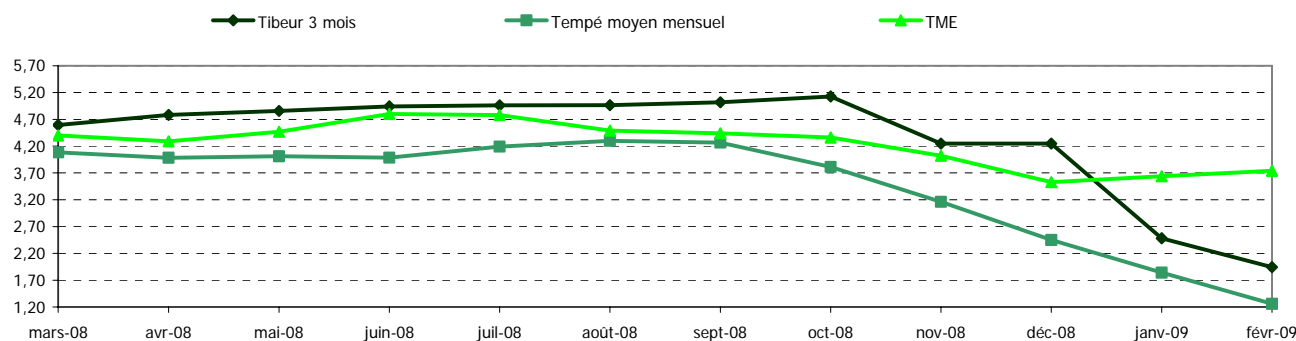
### Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

## Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe		7,80%			
Prêts à taux variable		7,80%			
Prêts relais		7,72%			
<b>Autres prêts</b>					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,32%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts voyageurs hypothécaires		21,11%	Découverts en compte (1)		14,55%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		9,92%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

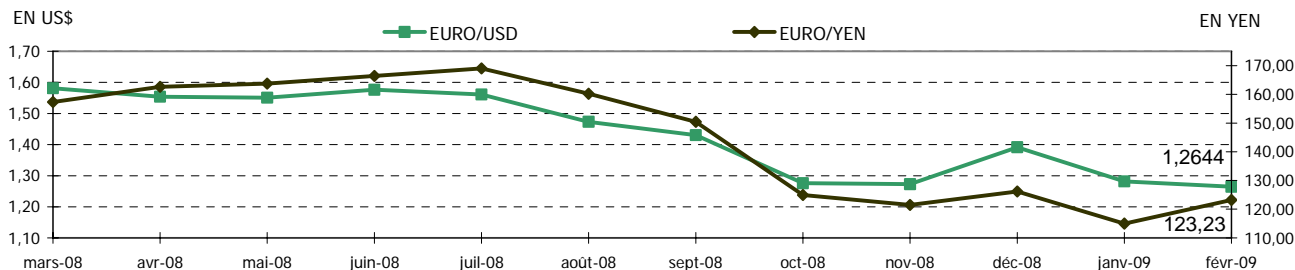
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2644	EURO/ZAR (Afrique du sud)	12,8146	EURO/SRD (Surinam)	3,48647
EURO/JPY (Japon)	123,2300	EURO/BWP (Botswana)	10,10320	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,77330
EURO/CAD (Canada)	1,5985	EURO/SCR (Seychelles)	21,3939	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,4025
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89310	EURO/MUR (Maurice)	43,2426	EURO/BBD (La Barbade)	2,5400
EURO/SGD (Singapour)	1,9559	EURO/BRL (Brésil)	3,0093	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,90663
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,8053	EURO/VEF (Vénézuéla)	2,72732	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2460,57	EURO/XCD (Dominique)	3,4036	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK